



Ponts
JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN
Bridges
Canada

RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

2^e TRIMESTRE (T2)

Pour les six mois terminés le 30 septembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. STATUT	4
1.1 MANDAT	4
1.2 MISSION, VISION ET VALEURS.....	4
2. RÉTROSPECTIVE DU T2 DE 2022-2023	6
2.1 SOMMAIRE	6
2.2 PERSPECTIVES	6
2.3 CHANGEMENTS IMPORTANTS.....	7
3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS	9
3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS	9
3.2 FLUX DE TRÉSORERIE	10
3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES	10
3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS.....	15
4. ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS DE PJCCI 2022-2023	17
4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	17
4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	18
4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES SIX MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2022	19
4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES SIX MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2022	20
4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES SIX MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2022	21
4.6 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS	22



+ SECTION 1
STATUT

1. STATUT

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Jusqu'au 30 septembre 1998, elle était une société d'État filiale à propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL).

Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue une filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL).

Le 13 février 2014, PJCCI est devenue société d'État mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). À titre de société d'État, PJCCI est assujettie à la partie X de la LGFP.

De plus, PJCCI est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada en vertu du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* (DORS/98-568).

1.1 MANDAT

PJCCI est gestionnaire de plusieurs ponts et d'un tunnel de juridiction fédérale situés dans la grande région métropolitaine de Montréal, soit le pont Champlain d'origine (dont la déconstruction est en cours), le pont Jacques-Cartier, le pont de contournement de l'Île des Sœurs (qui n'est plus en service et sera déconstruit à court terme), la section fédérale du pont Honoré-Mercier, ainsi que leurs approches, le tunnel de Melocheville et deux infrastructures connexes, soit la section fédérale de l'autoroute Bonaventure et l'Estacade.

Pour chacune de ces infrastructures, PJCCI est responsable :

- + de la mobilité sur les voies de circulation et les voies de mobilité active;
- + de l'exploitation;
- + des inspections;
- + de l'entretien;
- + des réparations et/ou de la réhabilitation;
- + de la sécurité;
- + de la coordination avec les intervenants (fédéraux, provinciaux, municipaux et autres);
- + de la gestion des sites contaminés;
- + de la protection de l'environnement.

1.2 MISSION, VISION ET VALEURS

Notre mission

Assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

Notre vision

Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité et d'acteur social et urbain.

Nos valeurs

L'esprit d'équipe, la transparence, la rigueur, l'innovation et l'engagement constituent les valeurs dont PJCCI s'est dotée dans l'accomplissement de sa mission.



+ SECTION 2

RÉTROSPECTIVE DU T2 DE 2022-2023



2. RÉTROSPECTIVE DU T2 DE 2022-2023

Ce rapport financier trimestriel a été préparé conformément aux exigences de la LGFP et de la directive du Conseil du Trésor du Canada sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. Il présente une évaluation des opérations et de la situation financière de PJCCI pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022 (T2). Il doit être lu conjointement avec les états financiers intérimaires non audités et les notes afférentes que renferme le présent document, ainsi qu'avec les états financiers audités annuels et les notes justificatives inclus au rapport annuel de PJCCI.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont tirés principalement des états financiers intérimaires non audités de la Société établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

2.1 SOMMAIRE

PJCCI déclare un excédent de 2,0 M\$ pour les six mois terminés le 30 septembre 2022 (excédent de 10,7 M\$ - au 30 septembre 2021). Le déficit avant le financement public est de 122,3 M\$ au 30 septembre 2022 (115,9 M\$ - au 30 septembre 2021). Cette augmentation est principalement attribuable aux travaux de déconstruction du pont Champlain d'origine.

Au cours du deuxième trimestre, les actifs financiers ont augmenté de 18,9 M\$. Cette variation est liée au niveau de réalisation des activités d'investissement.

Les acquisitions d'immobilisations brutes totalisent, pour la période, 16,5 M\$ (25,5 M\$ - au 30 septembre 2021). Elles consistent essentiellement en des investissements au pont Jacques-Cartier.

Les passifs ont augmenté de 18,3 M\$, totalisant 137,7 M\$ au 30 septembre 2022 (119,4 M\$ - au 31 mars 2022). Cette augmentation provient principalement de l'augmentation des crédetes.

La dette nette a diminué de 0,6 M\$, totalisant 33,5 M\$ au 30 septembre 2022 (34,1 M\$ - au 31 mars 2022), demeurant relativement stable.

2.2 PERSPECTIVES

La section de l'autoroute Bonaventure constituée de voies au sol est à la fin de sa vie utile. Une vision de boulevard urbain a été retenue pour sa reconfiguration et reconstruction afin d'assurer une intégration urbaine avec le nouveau corridor du pont Samuel-De Champlain. L'étude d'avant-projet est en cours et progresse rapidement, en collaboration avec la Ville de Montréal ainsi que certaines parties prenantes, pour l'élaboration de solutions techniques en vue de la reconstruction en boulevard urbain, incluant des aménagements en rive le long du fleuve Saint-Laurent ainsi que l'ajout de voies de mobilité active. Le financement de ce projet reste à confirmer.

Par son engagement dans ce projet, PJCCI est fière de contribuer à l'atteinte de diverses cibles de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2019-2022 du gouvernement fédéral. La SFDD 2022-2026 est actuellement en élaboration et, selon le calendrier des différentes instances, sa publication est prévue à l'automne 2022. PJCCI contribuera à plusieurs objectifs de cette nouvelle stratégie.

Le financement approuvé par le gouvernement jusqu'en 2022-2023 permet de maintenir des infrastructures qui jouent un rôle primordial pour la population canadienne en favorisant la mobilité, le développement économique et l'accès à la nature. PJCCI prépare présentement sa demande de financement pour le cycle 2023-2028.



2.3 CHANGEMENTS IMPORTANTS

Le 22 septembre 2022, l'honorable Dominic LeBlanc, ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, a annoncé le renouvellement du mandat de Mme Catherine Lavoie à titre de présidente du conseil d'administration de la Société, et ce, pour une période de quatre ans à compter du 18 décembre 2022. Mme Lavoie siège au conseil d'administration de PJCCI depuis le 22 juin 2017 et a été nommée présidente du Conseil le 18 décembre 2020.

Depuis plusieurs années, le ministère des Transports du Québec (MTQ) annonce des travaux majeurs au tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (LHL). Au cours de cette période, PJCCI a planifié et réalisé des travaux majeurs de réhabilitation sur le pont Jacques-Cartier qui nécessitaient des fermetures majeures de ses voies, soit partielles ou complètes, afin de ne pas entrer en conflit avec les travaux de réhabilitation du tunnel LHL durant les périodes critiques.

L'annonce du MTQ en août 2022 de fermer un tube sur deux du tunnel pendant les trois prochaines années a beaucoup plus d'impact sur la mobilité globale entre la Rive-Sud et Montréal que ce qui était anticipé, mais les travaux préventifs effectuée par PJCCI permettront de mettre à profit le pont Jacques-Cartier durant cette période d'achalandage accru.

Sur le plan opérationnel, l'utilisation de la voie du centre (troisième voie) du pont Jacques-Cartier, soit direction Montréal ou Rive-Sud, sera modulée selon les besoins. Cette gestion unique offre une grande flexibilité et permet d'atténuer les impacts de congestion occasionnés par la migration d'une partie de la circulation provenant du tunnel LHL.

Les discussions avec ses partenaires, la présence sur le terrain et les données provenant de ses systèmes de gestion de la circulation, permettront de mieux cibler nos interventions et ainsi maximiser la fluidité des véhicules sur le réseau. Des ajustements seront réalisés en temps réel selon les besoins.





+ SECTION 3
ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS

3.1.1 État de la situation financière

Actifs financiers

Au cours des six mois terminés le 30 septembre 2022, les actifs financiers totaux ont augmenté de 18,9 M\$ pour atteindre 104,2 M\$ comparativement à 85,3 M\$ au 31 mars 2022. Un facteur déterminant de la variation des actifs financiers est la date de réception des crédits parlementaires qui comprennent le financement des projets d'investissement et les charges d'exploitation.

Passif

Les créiteurs et charges à payer ont augmenté de 19,5 M\$, passant de 83,1 M\$ au 31 mars 2022 à 102,6 M\$ au 30 septembre 2022. Cette augmentation est attribuable en grande partie à la variation des activités des différents chantiers en cours.

Pour mener à bien ses grands projets, PJCCI a conclu des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie du paiement jusqu'à l'achèvement de certains travaux dans le respect des exigences d'exécution et des garanties contractuelles. Ces retenues de garantie totalisent 10,2 M\$ au 30 septembre 2022 (10,4 M\$ au 31 mars 2022), une diminution de 0,2 M\$ comparativement au solde de l'exercice précédent. Ces sommes deviendront payables lorsque les travaux et les garanties seront terminés.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers totalisent 674,7 M\$ au 30 septembre 2022, une augmentation de 1,4 M\$ comparativement au 31 mars 2022 (673,3 M\$). Cette augmentation est principalement attribuable aux immobilisations corporelles nettes de l'amortissement, qui ont augmenté de 1,2 M\$ pour un total de 663,0 M\$ comparativement à 661,8 M\$ au 31 mars 2022. Ce total comprend des investissements en immobilisations bruts de 16,5 M\$ moins les charges d'amortissement de 15,3 M\$. Les grands travaux concernés par ces acquisitions sont principalement ceux réalisés au pont Jacques-Cartier.

Financement du gouvernement

Le tableau suivant résume le financement public pour le deuxième trimestre de l'exercice en cours au 30 septembre 2022 :

(en milliers de dollars)	Deuxième trimestre		Cumulatif (six mois)	
	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022
Financement public pour les charges d'exploitation	46 023	52 709	107 797	99 492
Financement public pour les immobilisations corporelles	11 678	11 836	16 523	27 113
TOTAL	57 701	64 545	124 320	126 605

La section 3.4 donne les résultats de l'utilisation des crédits parlementaires.

3.1.2 Charges

Entretien et déconstruction

Les charges d'entretien et déconstruction au cours du deuxième trimestre représentent 90,6 % (89,6 % au 30 septembre 2021) des charges totales cumulatives.

Pour les six mois terminés le 30 septembre 2022, les charges d'entretien et déconstruction, incluant l'amortissement, totalisent 114,8 M\$ et sont principalement réparties comme suit :

- + 61,0 M\$ en travaux pour la déconstruction du pont Champlain d'origine;
- + 16,9 M\$ en travaux pour le pont Honoré-Mercier;
- + 16,5 M\$ en travaux pour le pont Jacques-Cartier;
- + 2,8 M\$ en travaux pour l'autoroute Bonaventure;
- + 2,7 M\$ en travaux pour le tunnel de Melocheville;
- + 0,3 M\$ en travaux pour le pont de contournement de l'Île des Sœurs;
- + 1,4 M\$ en travaux pour l'Estacade;
- + 7,9 M\$ en salaires et avantages sociaux;
- + 5,3 M\$ pour divers autres projets et équipements.

Fonctionnement

Les charges de fonctionnement des six premiers mois ont été de 2,0 M\$ (2,2 M\$ au 30 septembre 2021). Celles-ci représentent 1,6 % des charges totales (1,9 % au 30 septembre 2021).

Administration

Les charges administratives des six premiers mois de l'exercice s'élèvent à 8,7 M\$ et sont demeurées relativement stables par rapport à la même période de l'exercice financier précédent (8,5 M\$ au 30 septembre 2021). Elles représentent 6,9 % (7,3 % au 30 septembre 2021) des charges totales additionnées des acquisitions d'immobilisations. Ce taux varie notamment en fonction des dépenses d'entretien majeur.

3.2 FLUX DE TRÉSORERIE

La position de trésorerie de PJCCI a augmenté de 14,5 M\$ au 30 septembre 2022 pour un total de 75,1 M\$ (60,6 M\$ au 31 mars 2022) et est liée de près aux versements des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Au 30 septembre 2022, la somme nette à recevoir des ministères et organismes gouvernementaux a atteint 28,1 M\$ (23,9 M\$ au 31 mars 2022).

3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES

En tant que société d'État mère, PJCCI doit répondre aux exigences et se conformer aux obligations prescrites par les diverses lois qui lui sont applicables.

3.3.1 Gestion des actifs

La priorité de PJCCI est d'assurer la mobilité des usagers tout en assurant la pérennité et la sécurité des structures sous sa responsabilité. Le vieillissement des actifs et le financement adéquat pour en assurer l'entretien et la réfection représentent non seulement des défis, mais engendrent des risques que la Société doit atténuer afin d'assurer la sécurité des infrastructures, ainsi que celle des usagers au quotidien.

Les ponts et autres ouvrages gérés par la Société sont âgés et exposés depuis des années à une circulation lourde et croissante, à des conditions climatiques changeantes et rigoureuses et à l'utilisation abondante d'abrasifs et de sels de voirie.

Consciente de l'importance des ouvrages qu'elle gère, la Société poursuit ses intentions de se positionner comme chef de file en gestion d'infrastructures en maximisant la durée de vie de ses actifs et par une démarche en gestion d'actifs inspirée des meilleures pratiques dans le domaine et calquée sur la norme ISO 55000. À cet effet, une analyse de positionnement comparative a été réalisée sur la gestion d'actifs. À la lumière des résultats de cette analyse, PJCCI élabore présentement un plan stratégique en matière de gestion d'actifs.

3.3.2 Grands projets

Pont Jacques-Cartier

Afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage, un plan de remise à niveau a été élaboré, qui comprend les travaux suivants pour l'exercice en cours :

- + L'étude d'avant-projet portant sur l'augmentation de l'offre de services en mobilité active s'est poursuivie au deuxième trimestre de 2022-2023. L'objectif de cette étude est de permettre le passage sécuritaire des cyclistes et piétons tout au long de l'année, de réduire les risques d'accident en plus d'améliorer la convivialité et la sécurité des utilisateurs, le tout, dans une approche globale intégrée du réseau cyclable du Grand Montréal et de développement durable. L'étude d'avant-projet détaillé portant sur trois alternatives retenues se poursuit;
- + Le rapport d'avant-projet détaillé pour la rénovation du pavillon de l'Île Sainte-Hélène est complété et la réalisation des plans et devis devrait commencer sous peu. Le projet consiste à remettre à niveau le bâtiment suivant des critères de pérennité et de sécurité visant à prolonger sa durée de vie de plus de 75 ans;
- + Une étude d'avant-projet débutée au premier trimestre de 2022-2023, en vue de la démolition du bâtiment de la Plaza et la reconfiguration des terrains limitrophes, se poursuit. L'échéancier du projet est coordonné avec la finalisation de la construction et la mise en service du nouveau bâtiment de la direction, Opérations et entretien, incluant le transfert des infrastructures de télécommunication provenant du bâtiment d'origine.

Pont Champlain d'origine

Au cours du deuxième trimestre de 2022-2023, l'entrepreneur Nouvel Horizon Saint-Laurent S.E.N.C. (NHSL) a poursuivi ses travaux dans la section maritime du pont tout en augmentant ses activités dans la section centrale (structure d'acier) ainsi que dans celle située sur la Rive-sud.

Dans la section maritime, la deuxième barge-catamaran a poursuivi ses activités dans le cadre de la déconstruction des piles. Au cours du deuxième trimestre, cinq piles ont ainsi été démolies. Une troisième barge-catamaran est assignée à la déconstruction de la partie submergée des piles et de leurs semelles. NHSL a déconstruit six semelles au cours du deuxième trimestre.

Pour ce qui est de la section centrale du pont (structure d'acier), les travaux ont pu reprendre dans le secteur de la Voie maritime du Saint-Laurent. La déconstruction de la travée d'ancrage côté est s'est donc poursuivie avec le retrait des éléments d'acier. Les travées d'approches ont été retirées à l'aide de grues mobilisées sur jetées.

Du côté de la Rive-sud, l'entrepreneur a effectué le retrait des derniers treillis du pont, dont ceux situés au-dessus de la route 132. Ces travaux ont été réalisés lors de trois fins de semaine et ont nécessité la fermeture partielle ou complète de la route et de ses accès. La déconstruction des travées qui enjambent la route 132 est prévue pour novembre 2022.

En 2019, PJCCI a débuté un processus de consultation auprès de certains partenaires et parties prenantes afin de favoriser la valorisation des matériaux du pont Champlain d'origine sur d'autres projets dans la grande région métropolitaine de Montréal. Durant le deuxième trimestre de 2022-2023, PJCCI a poursuivi ses démarches en vue de conclure des ententes avec divers partenaires.

Concernant le projet Héritage Champlain pour la mise en valeur des berges, l'étude d'avant-projet sommaire a été émise au cours du deuxième trimestre de 2022-2023. Les études d'avant-projet se poursuivent dans l'objectif de débiter les travaux en 2024-2025, suite à la déconstruction du pont Champlain.

Enfin, les travaux de plantation de quelque 30 000 végétaux au site de compensation de St-Ignace-de-Loyola, dans l'objectif de recréer l'habitat naturel du poisson lors de la crue des eaux, ont été réalisés au cours de ce deuxième trimestre.

Estacade

Les résultats préliminaires du programme de suivi de la durée de vie des semelles démontrent des signes rassurants. Selon ces résultats, un programme de maintien d'actif standard serait suffisant pour assurer la durée de vie des semelles à plus de 60 ans. Le rapport d'étude d'avant-projet sommaire a été émis au cours de ce deuxième trimestre et est venu confirmer ces résultats. Le rapport d'avant-projet détaillé suivra au cours du quatrième trimestre de 2022-2023.

Autoroute Bonaventure

Les études d'avant-projet détaillé pour la reconstruction des sections 11 et 12 de l'autoroute en boulevard urbain se poursuivent et sont prévues être complétées au troisième trimestre de 2022-2023. Conditionnellement à l'approbation du financement, le lancement du projet est prévu au troisième trimestre de 2022-2023. Les travaux sont prévus débuter en 2024 par la stabilisation des berges et se poursuivre jusqu'en 2029. La coordination du volet environnemental avec les différents intervenants est en cours considérant, entre autres, que les travaux de stabilisation des berges nécessiteront potentiellement des interventions dans le fleuve Saint-Laurent.

Des études d'avant-projet pour le maintien du pont Clément et d'autres infrastructures de PJCCI sur l'Île des Sœurs sont en cours. Ces études seront complétées au troisième trimestre de 2022-2023. Le lancement de ce projet est prévu au troisième trimestre de 2022-2023 pour des travaux prévus débuter en 2024-2025.

Aucuns travaux de maintien ne sont prévus en 2022-2023 au niveau de la section élevée de l'autoroute Bonaventure. Cependant, des études d'avant-projet ont débuté au deuxième trimestre de 2022-2023. Les travaux en lien avec ce projet sont prévus en 2024-2025.

Pont de contournement de l'Île des Sœurs

La préparation des dessins et devis pour les travaux de déconstruction du pont de contournement de l'Île des Sœurs est en cours. Le lancement de l'appel d'offres est prévu au troisième trimestre de 2022-2023. Les travaux de déconstruction sont prévus débuter au premier trimestre de 2023-2024 et être complétés au cours du premier trimestre de 2024-2025.

Pont Honoré-Mercier

Le programme de réfection majeure visant la réparation des piles et le remplacement du revêtement de peinture s'est poursuivi conformément aux prévisions. Les deux contrats octroyés récemment ont permis à l'entrepreneur de se mobiliser sur de nouveaux éléments du pont et de débuter les travaux qui s'échelonnent jusqu'en 2024-2025.

L'étude d'avant-projet détaillé visant l'élargissement de la piste multifonctionnelle située sur le pont est en cours. Un rapport sera émis au troisième trimestre de 2022-2023. Pour ce qui est de l'aménagement d'un parcours mémoriel, qui fait l'objet d'échanges soutenus avec la communauté mohawk de Kahnawà:ke, l'échéancier de complétion de l'étude d'avant-projet est à confirmer. Une coordination est en cours à ce sujet avec le Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK) afin de confirmer la portée du projet et assurer l'acceptabilité sociale des nouveaux aménagements et du raccordement de la piste multifonctionnelle du pont au réseau municipal. Une consultation de la communauté est en effet une étape importante dans une perspective d'acceptabilité sociale de ces projets.

Tunnel de Melocheville

L'étude d'avant-projet sommaire visant le remplacement du pont P-113 et divers travaux de mise à niveau du tunnel de Melocheville est en cours. Le pont P-113 est situé à l'approche ouest du tunnel et traverse le cours d'eau le Petit Canal. Il doit être remplacé, ayant atteint la fin de sa durée de vie et en raison des conditions hydrauliques existantes. Les études d'avant-projet seront complétées au premier trimestre de 2023-2024.

3.3.3 Environnement et Développement durable

De manière à gérer les risques environnementaux et répondre aux objectifs corporatifs et aux objectifs du gouvernement du Canada en matière d'environnement et de développement durable, les initiatives suivantes se sont poursuivies au cours du deuxième trimestre de 2022-2023 :

- + Les caractérisations des terrains de PJCCI sont toujours en cours. Celles-ci permettront de déterminer avec une plus grande précision l'ensemble des actions requises à l'assainissement et au contrôle des contaminants lors de la réalisation des projets et d'ainsi réduire les risques liés à ces enjeux;
- + PJCCI participe au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCFC), administré par Environnement et Changement climatique Canada pour la mise en place des mesures d'atténuation afin de confiner/pomper ou pomper/traiter les eaux souterraines contaminées des terrains dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest) en bordure du fleuve Saint-Laurent;
- + Le suivi rigoureux de la gestion environnementale dans le cadre des travaux de déconstruction du pont Champlain d'origine se poursuit. Le principal projet de compensation, qui consiste à créer un milieu humide favorisant la fraie de poissons à Saint-Ignace-de-Loyola, est en cours d'exécution depuis septembre 2022. D'autres projets contributeurs seront exécutés suite à la déconstruction du pont.
- + Pour répondre à la nouvelle Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026, PJCCI a retenu les six objectifs de développement durable (ODD) suivants, lesquels constitueront les piliers de sa stratégie de développement durable:
 - 9 - Innovation et investissement sur les infrastructures vertes;
 - 10 - Supporter le développement économique des Premières Nations par une gestion des parties prenantes (ODD obligatoire);
 - 11 - Investir en transport en commun et en transport actif, et promouvoir l'accès aux espaces verts et à l'héritage culturel et naturel;
 - 12 - Gérer les sites contaminés (ODD obligatoire);
 - 13 - Réaliser des mesures à la lutte contre les changements climatiques (carbonneutralité pour 2050) (ODD obligatoire);
 - 15 - Mieux comprendre les terres et les forêts et proposer des mesures de conservation de la biodiversité.
- + PJCCI poursuit le processus de développement et d'implantation d'un Système de gestion environnementale (SGE) décentralisé. Une évaluation des efforts requis à son implantation a été réalisée récemment avec chacune des directions.

3.3.4 Santé et sécurité au travail (SST)

Tous les efforts en prévention, en formation et en sensibilisation ont été récompensés récemment puisque la Société a souligné deux années sans blessures (blessure invalidante et blessure légère). Le travail en prévention s'est poursuivi par la distribution d'un nouvel outil aux employés, soit le programme de gestion de la santé et de la sécurité au travail (PGSST) en format abrégé. Les bonnes pratiques SST peuvent ainsi être consultées facilement, même lors d'activités sur le terrain, grâce à ce document papier en format poche. L'étape suivante du plan d'action SST est la réalisation d'un audit de la maturité de la culture SST de la Société qui est présentement en cours et qui devrait fournir les orientations nécessaires afin de poursuivre l'objectif de PJCCI de « Zéro blessure par choix ».

3.3.5 Financement durable

PJCCI est principalement financée par voie de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Des revenus d'autres sources, soit des baux et permis ainsi que des revenus d'intérêts contribuent à son financement, mais de façon marginale. PJCCI doit optimiser les travaux d'entretien et de réfection des infrastructures qui vieillissent afin d'en maximiser la durée de vie et la sécurité.

PJCCI a reçu du financement pour ses projets jusqu'en 2022-2023 (2023-2024 pour le projet de déconstruction du pont Champlain d'origine). Ce financement, qui arrive à terme à la fin de l'exercice 2022-2023, a un impact sur la capacité de PJCCI à prévoir et octroyer des contrats à moyen et à long terme. L'approbation d'un nouveau cycle de financement est essentielle pour atténuer les risques associés à la dégradation des ponts et structures, et ainsi assurer une gestion efficiente des actifs.

Quant aux projets en lien avec la gestion des eaux souterraines contaminées du secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest), malgré le financement reçu pour les années 2018-2019 à 2022-2023 et les fonds du PASCF, le besoin de financement à long terme sur une période de 15 ans (calculée à partir de 2016-2017 et mis à jour lors de la préparation du nouveau cycle de financement) demeure impératif.

3.3.6 Gestion des ressources humaines

Pour réaliser sa mission et sa vision, PJCCI doit demeurer une organisation attrayante et en constante évolution. À cet effet, PJCCI met en œuvre des actions pour stimuler le développement et l'engagement de ses employés dans un environnement innovant, tout en assurant un climat de bienveillance et de collaboration.

Afin de fidéliser ses employés, PJCCI voit au développement professionnel et à la relève en mettant leurs talents à contribution.

Au cours de l'année financière 2021-2022, la Société a réalisé une revue de ses activités et de l'évolution de son plan de main-d'œuvre associé, et ce, sur la base de son mandat actuel et des différents scénarios d'investissements. PJCCI a également débuté le développement de sa marque Employeur. Une analyse a été complétée pour définir les éléments distinctifs de PJCCI qui reflètent l'expérience-employé vécue dans l'organisation. Ce projet sera réalisé au cours de l'exercice 2022-2023.

La démarche de santé et mieux-être et la démarche sur l'équité et la diversité sont toujours en cours. Un comité multidisciplinaire de déploiement a été formé pour développer et réaliser les activités des plans d'action 2021-2023.

Les conventions collectives ayant été renouvelées jusqu'au 31 décembre 2025, PJCCI a débuté la démarche d'équité salariale pour donner suite à l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'équité salariale* en août 2021. Un seul programme pour l'ensemble des employés sera mis en place. L'exercice sera réalisé par un comité paritaire formé à cette fin. Les travaux débuteront au cours du troisième trimestre de 2022-2023.

Le retrait des mesures sanitaires reliées à la pandémie de la COVID-19 a permis un retour au bureau des employés, en mode hybride, dans le contexte de la nouvelle réalité. Un groupe de travail a été formé au deuxième trimestre à la suite d'un sondage auprès des employés. Son mandat est de proposer des pistes de solutions et des actions concrètes pour améliorer et bonifier l'expérience de travail en mode hybride (3 jours/semaine au bureau) en fonction des préoccupations et des commentaires des employés.

L'ensemble de ces initiatives en gestion des ressources humaines vise à améliorer l'expérience-employé et à stimuler la reconnaissance organisationnelle, le tout afin de positionner PJCCI en tant qu'Employeur de choix en 2024.

3.3.7 Ressources informationnelles (RI)

Dans le but de gérer et de minimiser ses risques en TI, PJCCI a mis en place une stratégie de continuité des affaires, laquelle sera testée et révisée annuellement par le comité de continuité des affaires. La direction, RI a effectué la mise à jour de la fiche de continuité et procédera au test de la fonction d'affaires critique d'approvisionnement, conjointement avec la direction, Approvisionnement, au cours du troisième trimestre de l'exercice 2022-2023.

La stratégie de PJCCI pour améliorer la posture de sécurité se poursuit dans le cadre du programme d'amélioration de la sécurité des technologies de l'information et des systèmes. Ce programme comporte plusieurs

initiatives et, au terme du deuxième trimestre, 78 % des initiatives prévues avait été réalisé. Le programme s'échelonnait jusqu'au dernier trimestre de 2022-2023.

De plus, des tests d'intrusion, des tests d'hameçonnage et des activités de sensibilisation auprès des employés sont effectués en continu.

Parallèlement, la direction RI a entamé la rédaction d'un plan stratégique en RI.

3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

Selon la planification, les crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours sont de 280,0 M\$. Ceux-ci ont été ajustés à 269,9 M\$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 pour tenir compte du dépôt d'une demande de report de fonds dans le cadre du programme PASCFC en attente d'approbation.

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2022			Au 30 septembre 2021		
	Opérations	Capital	Total	Opérations	Capital	Total
Budget principal des dépenses	155 040	85 171	241 311	262 222	58 056	320 278
Financement excédentaire	38 793	-	38 793	4 732	-	4 732
Financement disponible	194 833	85 171	280 004	266 954	58 056	325 010
Reports de fonds et transferts à d'autres gardiens autorisés	(10 123)	-	(10 123)			
Financement disponible ajusté	184 710	85 171	269 881			
Crédits parlementaires ⁽¹⁾						
+ Utilisés	107 797	16 523	124 320	99 492	27 113	99 492
+ Requis	76 913	68 648	145 561	162 730	30 943	162 730
Total crédits parlementaires	184 710	85 171	269 881	262 222	58 056	262 222

(1) PJCCI ne reçoit généralement son financement qu'une fois les dépenses encourues.



+ SECTION 4

ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON
AUDITÉS DE PJCCI 2022-2023

4. ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS DE PJCCI 2022-2023

Pour les six mois terminés le 30 septembre 2022, les états financiers intérimaires non audités de PJCCI ont été préparés par les gestionnaires, révisés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration de PJCCI. Les vérificateurs externes de PJCCI n'ont pas audité ou révisé ces états financiers intérimaires.

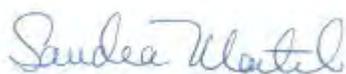
4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à la directive du Conseil du Trésor du Canada sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec les instructions émises en vertu de l'article 89 et la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* pris en vertu de la *Loi maritime du Canada* et les statuts et le règlement administratif de la Société.

Le conseil d'administration est composé de sept administrateurs incluant la première dirigeante de la Société. Celui-ci, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

La vérificatrice générale du Canada audite les états financiers de la Société et son rapport indique l'étendue de son audit et son opinion sur les états financiers.



Sandra Martel, ing.
Première dirigeante



Lucie Painchaud, CPA, CMA
Directrice principale, Administration

17 novembre 2022

4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)

	30 septembre 2022	31 mars 2022
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	75 084	60 561
Débiteurs (Note 4.6.3)	29 146	24 757
Total des actifs financiers	104 230	85 318
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (Note 4.6.4)	102 580	83 100
Avantages sociaux futurs	201	403
Retenues contractuelles (Note 4.6.5)	10 213	10 405
Revenus reportés	173	305
Obligations environnementales (Note 4.6.6)	24 543	25 211
Total des passifs	137 710	119 424
Dette nette	(33 480)	(34 106)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	662 985	661 809
Charges payées d'avance	1 343	1 099
Avance sur contrat	10 359	10 359
Total des actifs non financiers	674 687	673 267
Excédent accumulé (note 4.6.8)	641 207	639 161

ÉVENTUALITÉS

(Note 4.6.9)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

Approuvé par le conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES SIX MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2022

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)

	Douze mois terminés le	Six mois terminés le			
	31 mars 2023	30 septembre 2022		30 septembre 2021	
	Budget	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Baux et permis	590	162	318	141	283
Intérêts	477	484	716	86	180
Autres sources	---	14	3 509	107	113
Total des revenus	1 067	660	4 543	334	576
Charges (Note 4.6.11)					
Entretien et déconstruction	198 032	46 518	114 844	55 714	104 268
Fonctionnement	4 732	1 108	2 045	1 086	2 183
Administration	21 959	4 929	8 744	4 018	8 499
Obligations environnementales	(2 725)	1 880	1 184	951	1 526
Total des charges	221 998	54 435	126 817	61 769	116 476
Déficit avant financement du gouvernement du Canada	(220 931)	(53 775)	(122 274)	(61 435)	(115 900)
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation (Note 4.6.12)	156 040	46 023	107 797	52 709	99 492
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles (Note 4.6.12)	85 171	11 678	16 523	11 836	27 113
Excédent lié aux activités	20 280	3 926	2 046	3 110	10 705
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	658 136	---	639 161	---	609 968
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	678 416	---	641 207	---	620 673

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES SIX MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2022

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)

	Douze mois terminés le	Six mois terminés le		Six mois terminés le	
	31 mars 2023	30 septembre 2022		30 septembre 2021	
	Budget	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent de l'exercice lié aux activités	20 280	3 926	2 046	3 110	10 705
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	(43 685)	(11 678)	(16 524)	(11 836)	(27 112)
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	26 130	6 972	15 348	8 316	16 626
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	---			(1)	(7)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	---			1	7
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(17 555)	(4 706)	(1 176)	(3 520)	(10 486)
Addition de charges payées d'avance	---	(425)	(1 198)	(953)	(1 566)
Utilisation de charges payées d'avance	---	477	954	808	1 366
Total de la variation due aux charges payées d'avance	---	52	(244)	(145)	(200)
Diminution (augmentation) de la dette nette	2 725	(728)	626	(555)	19
Dette nette au début de l'exercice	(36 919)		(34 106)	---	(40 286)
Dette nette à la fin de l'exercice	(34 194)		(33 480)	---	(40 267)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES SIX MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2022

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)

	Six mois terminés le			
	30 septembre 2022		30 septembre 2021	
	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel Cumulatif
	\$	\$	\$	\$
Activités de fonctionnement				
Excédent de l'exercice lié aux activités	3 926	2 046	3 110	10 705
Éléments sans effet sur la trésorerie				
Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	6 972	15 348	8 316	16 626
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles			---	---
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	0		(1)	(7)
Variation des obligations environnementales	(947)	(1 707)	952	1 409
Variation des autres éléments				
(Augmentation) diminution des débiteurs	16 556	(4 389)	2 583	(15 776)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	4 528	12 089	1 875	11 572
Diminution des avantages sociaux futurs	(43)	(202)	(41)	(68)
(Augmentation) diminution des retenues contractuelles	(859)	(192)	2 095	2 648
Diminution des revenus reportés	(97)	(132)	(99)	(151)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	52	(244)	(146)	(200)
(Augmentation) diminution des obligations environnementales	1 772	1 039	(502)	(1 559)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	31 860	23 656	18 142	25 199
Activités d'investissement en immobilisations corporelles				
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	-	1	7
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(4 332)	(9 133)	(13 111)	(25 527)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(4 332)	(9 133)	(13 110)	(25 520)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	27 528	14 523	5 032	(321)
Trésorerie au début de l'exercice		60 561	---	48 836
Trésorerie à la fin de l'exercice		75 084	---	48 515

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

4.6. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS

4.6.1 Pouvoirs et activités

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (la Société) fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Le 13 février 2014, en vertu d'un décret du gouverneur en conseil, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée au ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et assujettie à la partie X de cette loi.

Depuis le 1^{er} décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain d'origine ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1^{er} octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'Estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Le 1^{er} avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain d'origine a fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et de l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés. Par lettre datée du 3 mai 2018, le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités confirmait que la Société était mandatée pour entreprendre la déconstruction du pont Champlain d'origine dans le respect des principes de développement durable prônés par la Société.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (C.P. 2015-1112) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor du Canada, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis décembre 2015.

La Société n'est pas assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu.

La Société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

4.6.2 Méthodes comptables importantes

Ces états financiers intérimaires ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales méthodes comptables suivies par la Société sont les suivantes :

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transferts gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produits reportés lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'État des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au montant à recevoir du gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apport de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du gouvernement du Canada ou d'autres gouvernements sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

- + ponts, routes et promenades : entre 7 et 48 ans;
- + bâtiments : 40 ans;
- + véhicules et équipements : entre 5 et 15 ans;
- + autres :
 - mobilier : 10 ans;
 - améliorations locatives : le moindre de la durée de vie utile ou la durée du bail;
 - matériel informatique : 3 ans.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'État des résultats.

Constatation des revenus

Les revenus de baux et permis, d'intérêts, et d'autres sources sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme « Revenus reportés » à l'État de la situation financière.

Avantages sociaux futurs

- **Régime de retraite** : Tous les employés de la Société participent au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.
- **Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées** : Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société sont assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*. Ils se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Avant le 9 décembre 2016, les employés syndiqués accumulaient les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables à leur départ. La Société a enregistré un passif pour les employés ayant des soldes de congés non utilisés en banque à cette date et qui ont fait le choix de les conserver jusqu'à leur départ. De plus, la Société comptabilise le coût des

indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service, de la probabilité de départ et de l'espérance de vie moyenne. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, qu'elle prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme charge d'Obligations environnementales au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leur classification telle que présentée dans le tableau suivant :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie Débiteurs (autres que les taxes à recevoir)	Coût ou coût après amortissement
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer Retenues contractuelles	Coût ou coût après amortissement

Éventualités

Les éventualités résultent des situations incertaines dont le dénouement dépend d'un ou de plusieurs événements futurs. Les éventualités comprennent les passifs éventuels et les actifs éventuels.

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou que le montant en cause ne peut être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui pourraient devenir des actifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable que l'événement futur se produise, l'existence de l'actif éventuel est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers, conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers intérimaires se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux frais courus et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs, aux coûts prévus découlant des passifs au titre des obligations environnementales ainsi qu'aux éventualités.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le chapitre « SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Ce dernier spécifie la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ce chapitre sur ses états financiers.

Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers intérimaires ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le conseil d'administration.

4.6.3 Débiteurs

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)

	30 septembre 2022	31 mars 2022
	\$	\$
Somme à recevoir du gouvernement du Canada	25 701	21 717
Taxes à recevoir	2 435	2 136
Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires	957	613
Autres débiteurs	53	291
Total des débiteurs	29 146	24 757

4.6.4 Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)

	30 septembre 2022	31 mars 2022
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	101 490	80 715
Salaires et charges sociales	1 090	2 385
Total des crédoiteurs et charges à payer	102 580	83 100

4.6.5 Retenues contractuelles

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des défauts, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée retenue d'exécution) et retient une nouvelle somme équivalant à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée retenue de garantie).

Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée retenue de garantie) réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat, après l'expiration de la période de garantie.

4.6.6 Obligations environnementales

La Société procède à un inventaire de tous les terrains sous sa gestion afin de classer leur état environnemental et prioriser les interventions si requises. Le portefeuille de la Société compte un certain nombre de terrains dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les terrains concernés se situent sous le pont Jacques-Cartier, sous le pont Champlain d'origine et aux abords de l'autoroute Bonaventure.

La Société a relevé un total de 18 sites (18 au 31 mars 2022) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement ou d'une stratégie de gestion de risques et d'un suivi. Parmi ces 18 sites, quatre (4) ont été évalués (quatre (4) au 31 mars 2022) et pour trois (3) d'entre eux, des mesures d'assainissement ou stratégies de gestion de risques sont mises en place ou prévues pour lesquelles un passif de 24 543 k\$ (25 211 k\$ au 31 mars 2022) a été comptabilisé. L'assainissement a été complété pour un (1) site et le passif y afférent est éteint en totalité.

Aucun passif n'a été comptabilisé pour les 14 autres sites (14 au 31 mars 2022). Cependant, 11 de ces 14 sites sont à différents stades des essais et des évaluations, et si l'assainissement ou une stratégie de gestion de risques est nécessaire, la Société prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Quant aux trois (3) autres sites, la Société ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs vu l'absence probable d'incidence environnementale ou de menace significative pour la santé humaine.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs du passif environnemental par secteur qui reposent sur les hypothèses suivantes :

- les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada, publiées par la Banque du Canada. Le taux d'actualisation varie de 3,25 % à 3,49 % (au 31 mars 2022 – 1,88 % à 2,47 %);
- le taux d'inflation de 3,47 % (au 31 mars 2022 – 3,47 %) est basé sur l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 septembre 2022		31 mars 2022	
		(\$)		(\$)
Secteurs	Passif non-actualisé et inflationné	Passif actualisé et inflationné	Passif non-actualisé et inflationné	Passif actualisé et inflationné
Autoroute Bonaventure : Secteur Est ⁽¹⁾	21 221	16 262	20 976	17 175
Autoroute Bonaventure : Secteur Ouest ⁽¹⁾	8 999	7 041	8 032	6 796
Pont Champlain d'origine ⁽²⁾	1 240	1 240	1 240	1 240
Total	31 460	24 543	30 248	25 211

⁽¹⁾ Secteurs Est et Ouest de l'autoroute Bonaventure

Au 30 septembre 2022, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement exploité par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a



effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines des terrains à cet endroit. Les tests ont révélé des eaux souterraines contaminées au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux (2) portions, soit le secteur Est et le secteur Ouest.

Pour le secteur Est, les opérations de confinement et de pompage ont débuté en 2018. Pour le secteur Ouest, le confinement des eaux souterraines et l'exploitation de l'usine de traitement ont débuté en 2017. La Société assure la gérance de ce projet. La portion des coûts assumés par la Société pour le secteur Ouest est de 50 % des coûts totaux à encourir.

Les obligations des secteurs Est et Ouest représentent la meilleure estimation de la direction des charges prévues pour les opérations de confinement, de traitement et de pompage et sont basées sur les coûts des contrats déjà octroyés. La durée des opérations incluse dans les obligations en lien avec les secteurs Est et Ouest est estimée à 15 ans. La durée des opérations sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle aux projets.

(2) Terrains sous le pont Champlain d'origine

La Société a évalué l'état environnemental des terrains situés sous le pont Champlain d'origine sur la base de résultats de caractérisations effectuées sur des terrains adjacents. Ces caractérisations ont confirmé la présence de sols contaminés par des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des hydrocarbures pétroliers (HP) au-delà des critères acceptables. La contamination découle de sols de remblai provenant de sources inconnues. L'obligation représente la meilleure estimation de la direction des coûts prévus pour effectuer la gestion des sols qui seront excavés sous le pont et est fondée sur l'information disponible à la date des états financiers intérimaires. La gestion des sols excavés sous le pont est prévue dans le cadre des travaux de déconstruction, lesquels ont débuté au cours de l'été 2020 et s'échelonnent sur une période d'environ 43 mois.

4.6.7 Immobilisations corporelles (Non audités – en milliers de dollars canadiens)

	Terrains	Ponts, routes et promenades	Bâtiments	Véhicules et équipements	Autres (Note 1)	Projets en voie de réalisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COÛT							
1er avril 2021	5 250	852 897	9 348	4 220	3 091	28 687	903 493
Acquisitions	-	29 347	10 989	693	357	16 252	57 638
Dispositions	-	(334)	-	(381)	-	-	(715)
Mise hors service	-	(65 894)	-	-	-	-	(65 894)
Transferts	-	13 446	10 301	-	-	(23 747)	-
31 mars 2022	5 250	829 462	30 638	4 532	3 448	21 192	894 522
Acquisitions	-	(1 756)	2 206	2 621	1 248	12 205	16 524
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
30 septembre 2022	5 250	827 706	32 844	7 153	4 696	33 397	911 046
AMORTISSEMENT ACCUMULÉ							
1er avril 2021	-	260 135	893	1 844	1 944	-	264 816
Amortissement	-	33 144	452	289	621	-	34 506
Dispositions	-	(66 228)	-	(381)	-	-	(66 609)
31 mars 2022	-	227 051	1 345	1 752	2 565	-	232 713
Amortissement	-	14 554	372	145	277	-	15 348
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
30 septembre 2022	-	241 605	1 717	1 897	2 842	-	248 061
VALEUR COMPTABLE NETTE							
31 mars 2022	5 250	602 411	29 293	2 780	883	21 192	661 809
30 septembre 2022	5 250	586 101	31 127	5 256	1 854	33 397	662 985

Note 1 : La catégorie « Autres » est principalement composée de mobilier et d'améliorations locatives.

Au 30 septembre 2022, le poste « Crédeurs et charges à payer » inclut des acquisitions liées à des immobilisations corporelles de 17 191 k\$ (9 800 k\$ au 31 mars 2022).

Certaines données de l'exercice précédent relatives aux catégories « Ponts, routes et promenades » et « Véhicules et équipements » ont été reclassées dans les nouvelles catégories « Bâtiments » et « Autres » afin de se conformer à la classification de l'exercice courant.

4.6.8 Capital-actions

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale, et la Société a émis et entièrement libéré une action au montant de 100 \$.

4.6.9 Éventualités

Poursuites et réclamations

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Au 30 septembre 2022, il existe un actif éventuel qui fait l'objet d'une action en justice intentée par la Société contre un entrepreneur et certains consultants et dont le montant estimatif ne peut être déterminé. Aucun actif éventuel n'est comptabilisé dans les états financiers intérimaires.

Autres éventualités

- a) La Société a signé des ententes pour placer, maintenir et utiliser des câbles ou conduits sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Advenant la résiliation de ces ententes, la Société devra enlever ses installations à ses frais. Au 30 septembre 2022, ni les propriétaires des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier les ententes. Par conséquent, aucun passif éventuel lié à ces immobilisations n'a été constaté.
- b) La Société détient une structure érigée sur des terrains dont le propriétaire a transféré la gestion et l'administration au gouvernement du Canada. Le propriétaire des terrains pourrait reprendre ces derniers advenant un changement de leur utilisation, et ce, sans aucune indemnité pour la structure construite à condition qu'elle soit dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces terrains. Par conséquent, aucun passif lié à cette immobilisation n'a été constaté.
- c) La Société détient d'autres structures également érigées sur des terrains dont le propriétaire a transféré l'administration au gouvernement du Canada. Advenant qu'un de ces terrains ne soit plus requis ou cesse d'être utilisé aux fins pour lesquelles le transfert d'administration a été consenti, ce terrain devra être rétrocédé au propriétaire, lequel avisera si les ouvrages, constructions ou améliorations y dessus construits sont requis. Dans l'affirmative, la rétrocession comprendra les ouvrages, constructions et améliorations. Dans la négative, ces derniers devront être déconstruits et enlevés dans les cinq (5) ans. Dans les deux cas, le terrain devra avoir été remis en bon état à la satisfaction du propriétaire et dans le respect des exigences environnementales convenues, le tout, sans compensation. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces terrains, à l'exception du lot d'eau sur lequel est construit le pont de contournement de l'Île des Sœurs dans le chenal. En effet, les travaux de déconstruction du pont sont prévus débuter au cours de l'exercice financier 2023-2024, mais ne sont pas encore engagés. Par conséquent, aucun passif lié à ces immobilisations n'a été constaté.

4.6.10 Opérations entre apparentés

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, au premier dirigeant et aux directeurs principaux de la Société, aux proches parents de ceux-ci et aux entités soumises au contrôle de ces personnes. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont constatées à la valeur d'échange, à l'exception du coût de l'audit des états financiers, effectué sans contrepartie, qui n'est pas constaté à l'État des résultats.

4.6.11 Charges selon leur objet

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 septembre 2022	30 septembre 2021
	\$	\$
Entretien régulier et majeur	25 254	34 166
Déconstruction – pont Champlain d'origine	61 056	41 960
Obligations environnementales	1 184	1 526
Amortissement des immobilisations corporelles	15 348	16 626
Salaires et avantages sociaux	11 732	11 457
Services professionnels	9 248	7 814
Biens et services	2 995	2 927
Total des charges	126 817	116 476

4.6.12 Crédits parlementaires

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 septembre 2022	30 septembre 2021
	\$	\$
Crédits parlementaires demandés	101 627	129 403
Utilisation du fonds de roulement	30 000	
Retenues contractuelles à long terme	(7 307)	(2 798)
Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits	124 320	126 605
Répartition		
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	107 797	99 492
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	16 523	27 113
Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits	124 320	126 605



Participez à la conversation

JacquesCartierChamplain.ca

Twitter | LinkedIn | Facebook | YouTube